

*Synthèse des modifications proposées au  
Comité de suivi du 15 décembre 2021*

**DOMO PO PICARDIE FEDER/FSE/IEJ 2014-2020**

**AXE 3 - Favoriser la mutation vers une économie décarbonnée**

Priorité d'investissement 4a – Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Objectif Spécifique 8 - Doubler la production d'énergies renouvelables d'ici 2020

Type d'action 8a - Soutien à des projets de production d'énergies renouvelables sur les filières émergentes en région

- Modification introduisant l'éligibilité du solaire photovoltaïque en autoconsommation

**AXE 10 - FEDER REACT EU**

Priorité d'investissement 13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Fiche Mesure 03 - Investissements dans des produits et des services destinés aux services de la santé, ainsi que dans la recherche

- Modification introduisant l'éligibilité des projets bâtimentaires de pôles techniques dédiés à la recherche en santé
- Modification introduisant en tant que bénéficiaires éligibles les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs opérateurs publics et privés

Fiche Mesure 04 - Favoriser la transition numérique sur le territoire

- Modification introduisant l'éligibilité des dépenses liées aux infrastructures réseaux informatiques et internet des espaces de stockage de données strictement nécessaires à la conduite du projet.
- Modification supprimant la mention relative à un « Plan de continuité d'activité »

**ANNEXE I**

Investissement Territorial Intégré (ITI) / Précisions des axes du Programme ouverts aux ITI (suite avenant 2) :

Mise en œuvre de l'ITI sur les territoires des organismes intermédiaires

- Modification ouvrant l'axe 2 à la CA de la Région de Compiègne et à la CA de Saint Quentin.
- Modification ouvrant l'axe 3 à la CA de Beauvaisis.
- Modification ouvrant l'axe 2 et 3 à la CA du Soissonnais.

## DOMO PO Nord-Pas-de-Calais FEDER/FSE/IEJ 2014-2020

### **AXE 3 – Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas-de-Calais**

**Objectif Thématique :** OT 4 : SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE EMISSION DE CARBONE DANS L'ENSEMBLE DES SECTEURS

**Priorité d'Investissement :** 4 a) : en favorisant la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables (fiche en annexe)

**Objectif Spécifique :** 1 : Augmenter la production, la distribution, le stockage d'énergies renouvelables et fatales

- Modification en lien avec la fiche mesure 3 « Relance par la transition énergétique » AXE 9 REACT EU. Concernant le solaire photovoltaïque, il est proposé de modifier le seuil de puissance pour accompagner uniquement les projets de grande puissance en autoconsommation (aides supérieures à 100 000 €)  
Concernant le bois énergie, il est proposé d'harmoniser avec le DOMO Picardie en supprimant le seuil de puissance, ce qui permettra de rendre éligible des projets de 150 ou 200 kW dont le montant de subvention moyen (180 000 €) est trop élevé pour être programmé au sein du FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle).

### **AXE 9 - FEDER REACT EU**

Fiche Mesure 02 - Favoriser la transition numérique sur le territoire (fiche en annexe)

- Modification introduisant l'éligibilité des dépenses liées aux infrastructures réseaux informatiques et internet des espaces de stockage de données strictement nécessaires à la conduite du projet.
- Modification supprimant la mention relative à un « Plan de continuité d'activité »

Fiche Mesure 03 - Relance par la transition énergétique (fiche en annexe)

- Ajout des dépenses de fonctionnement pour des projets de recherche-développement – innovation
- Ajout du tertiaire privé en lien avec une modification de technique de puissance pour harmoniser avec le DOMO Picardie.